

LA FAUNE EN HIVER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	La faune en hiver
En bref	Diverses activités pour mieux comprendre les enjeux de la cohabitation entre la faune et les loisirs en montagne.
Descriptif de l'activité	Michel Perreten, inspecteur Police faune-nature du canton de Vaud, propose une excursion pour mieux comprendre la vie de la faune en hiver. Lors de cette randonnée, les traces laissées par les animaux pourront être observées. En hiver surtout, une présence trop proche peut provoquer leur fuite, les obliger à abandonner leur couvée, s'exposer à des prédateurs tout en perdant une précieuse énergie. Diverses activités aident à comprendre les enjeux de la cohabitation entre la faune et les loisirs en montagne.
Dates	Samedi 16 janvier 2027
Horaire	8h – 12h
Lieux du rendez-vous	Gare de Château-d'Œx
Lieux de l'activité	Dépend de la météo, montagnes aux alentours de Château-d'Œx
Programme indicatif	8h : Rendez-vous à la gare de Château-d'Œx. Explications théoriques puis covoiturage jusqu'au point de départ de la randonnée. Randonnée avec observations de traces d'animaux et activités. 12h : Retour au point de départ.
Matériel à prendre avec soi	• Équipement de randonnée adapté aux conditions hivernales • Raquettes à neige et bâtons en cas d'enneigement (possibilité de location à CHF 10.00, à préciser lors de l'inscription) • Pique-nique • Une boisson personnelle • Éventuellement une paire de jumelles
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Dès 12 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 6 personnes – maximum 15 personnes
Niveau	Marche en montagne sans difficulté particulière, marche effective 2h
Option	Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.
Autres informations	Les chiens ne sont pas admis.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics

Lieu de rendez-vous : Gare de Château-d'Œx. Accès en train par la ligne MOB Montreux – Gstaad. Accès en voiture, parking à proximité. Covoiturage possible depuis Bulle, Montreux ou Gstaad.

Horaires des transports publics

Aller

Bulle – Château-d'Œx 06h50 – 07h54

Montreux – Château-d'Œx 06h43 – 07h54

Gstaad – Château-d'Œx 07h36 – 07h58

Retour

Château-d'Œx – Bulle 12h04 – 13h06

Château-d'Œx – Montreux 12h04 – 13h16

Château-d'Œx – Gstaad 11h59 – 12h21

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch

Covoiturage

Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription

Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch – 026 924 23 33

TARIFS

Tarif de base

Dès 12 ans, activité gratuite

Pique-nique

En option : CHF 15.00

Un pique-nique composé de produits labellisés *Produits des parcs suisses* peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

- 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, une carotte suisse de préférence bio, deux ballons de pain, un fruit suisse de préférence bio et une douceur régionale.

*produits labellisés *Produits des parcs suisses*

CONDITIONS ET TERMES L'ACTIVITÉ

Inscription

Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch
+41 (0)26 924 23 33

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès la confirmation de la réservation, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente



Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.